



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf septembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le deux septembre deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du Conseil.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1^{er} adjoint, Mme Fanny GUIBERT, 2^{ème} adjointe (représentant Mme Angélique PINEAU), M. Sébastien BRÉGEON, 3^{ème} adjoint, Mme Sophie CHAMPION, 4^{ème} adjointe, Mme Nathalie PELÉ, M. Christophe RICHARD, M. Philippe ALLAIN, Mme Sophie EMAURÉ, M. Patrice DELAUNAY, Mme Esther HAAKE, M. Sébastien HERBRETEAU, Mme Laetitia LÉAUTE et M. Mickaël RIPOCHE.

Était excusée : Mme Angélique PINEAU (représentée par Mme Fanny GUIBERT)

Secrétaire de séance : Mme Esther HAAKE

Le conseil municipal a examiné les projets de délibération suivants :

Délibération n°	OBJET	VOTE du CONSEIL MUNICIPAL
2026-059	GrDF – Redevance 2026 d'occupation du domaine public	Approuvé à l'unanimité
2026-060	Salle de Sports – Mise à disposition au profit du Comité de Basket-ball de Maine & Loire – Année 2026/2027	Approuvé à l'unanimité
2026-061	Mission « Conseil en énergie » du SIEM – Renouvellement de la convention d'adhésion de la commune de Nuaillé	Approuvé à l'unanimité
2026-062	Convention de financement FLA-ALE avec la CAF de Maine & Loire – Appel à projets 2026/2027 – Ajustements tarifaires du service « Enfance »	Approuvé à l'unanimité
2026-063	Interventions Musicales en Milieu Scolaire (IMS) – Convention pour l'année 2026/2027 avec Cholet Agglomération	Approuvé à l'unanimité
2026-064	Règlement Intérieur du Conseil municipal - Adoption	Approuvé à l'unanimité
2026-065	Prestation de service de fourrière animale – Conventionnement avec la SPA	Approuvé à l'unanimité
2026-066	Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) - Institution	Approuvé à l'unanimité

Séance levée à 21h 45

Diffusion :

- Panneaux d'affichage municipaux de la Mairie
- Site internet de la commune : <https://www.nuaillé.com>

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2021-1310 et du décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021, toute personne peut consulter les délibérations sur le site internet de la commune et en obtenir une copie en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.